# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

### **EXTRAIT DU REGISTRE**

#### des

#### délibérations du Conseil de Communauté

N°délib.: 000827

Séance du jeudi 25 juin 2009

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice: 140

Etaient présents : Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU (représentée par Gabriel MOLLIER) Auxon-Dessous: Jacques CANAL, Jacques THIEBAUT (représenté par Jean-Pierre BASSELIN) Avanne Aveney: Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon: Eric ALAUZET (à partir du rapport 1.1.1), Frédéric ALLEMANN (à partir du rapport 1.1.1), Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE (jusqu'au rapport 9.1), Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Martine BULTOT (à partir du rapport 1.1.1), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'au rapport 1.1.5), Françoise FELLMANN (jusqu'au rapport 9.1), Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Fanny GERDIL-DJAOUAI (jusqu'au rapport 0.2), Abdel GHEZALI, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Sylvie JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (à partir du rapport 1.1.1), Christophe LIME, Michel LOYAT (à partir du rapport 1.1.1), Jacques MARIOT, Annie MENETRIER (jusqu'au rapport 8.1), Carine MICHEL (jusqu'au rapport 8.1), Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Jacqueline PANIER, Françoise PRESSE, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD (jusqu'au rapport 2.3), Joëlle SCHIRRER (jusqu'au rapport 9.1), Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT (à partir du rapport 1.1.1), Corinne TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN Beure: Auguste KOELLER Boussières: Bertrand ASTRIC, Roland DEMESMAY Braillans: Alain BLESSEMAILLE Busy: Philippe SIMONIN Chaleze: Christophe CURTY (à partir du rapport 1.1.1) Chalezeule: Christian MAGNIN-FEYSOT (représenté par Francis MISSEMER), Raymond REYLE (jusqu'au rapport 2.2) Champagney: Claude VOIDEY Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc : Philippe GUILLAUME (à partir du rapport 1.1.1) Chaudefontaine : Christiane BEUCLER (représenté par Jacky LOUISON) Chemaudin : Gilbert GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 3.2) Dannemarie sur Crête: Gérard GALLIOT (jusqu'au rapport 3.2), Jean-Pierre PROST (jusqu'au rapport 9.1) Deluz: Sylvaine BARASSI (représentée par Fabrice TAILLARD) Ecole Valentin : André BAVEREL, Yves GUYEN (à partir du rapport 1.1.1) Franois: Claude PREIONI Gennes: Jean SIMONDON (représenté par Maryse MILLET) Grandfontaine: François LOPEZ La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY Larnod : Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET) Le Gratteris: Cédric LINDECKER Mamirolle: Daniel HUOT (à partir du rapport 1.1.1), Didier MARQUER (représenté par Robert POURCELOT jusqu'au rapport 9.1) Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET Miserey Salines : Marcel FELT, Denis JOLY Montfaucon: Michel CARTERON, Pierre CONTOZ Morre: Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET Nancray: Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET Noironte: Bernard MADOUX Novillars: Philippe BELUCHE, Bernard BOURDAIS Osselle: Jacques MENIGOZ Pelousey: Catherine BARTHELET (à partir du rapport 1.1.1), Claude OYTANA (à partir du rapport 1.1.1) Pirey: Jacques COINTET, Robert STEPOURJINE Pouilley les Vignes : Jean-Marc BOUSSET, Jean-Michel FAIVRE Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE Rancenay: Michel LETHIER Roche lez Beaupré: Stéphane COURBET (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Pierre ISSARTEL (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 3.6) Routelle : Claude SIMONIN Saône : Maryse BILLOT, Alain VIENNET Serre les Sapins: Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay: Jean-Yves PRALON Thise: Bernard MOYSE (représenté par Marie ADAM-NORMAND), Jean TARBOURIECH Thoraise : Jean-Michel MAY (jusqu'au rapport 2.2) Vaire Arcier : Patrick RACINE Vaire le Petit : Michèle DE WILDE-BESANCON Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 4.4) Vorges les Pins: Patrick VERDIER (jusqu'au rapport 2.3).

Etaient absents: Auxon-Dessus: Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO Besançon: Hayatte AKODAD, Patrick BONTEMPS, Françoise BRANGET, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Béatrice FALCINELLA, Didier GENDRAUD, Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Michel OMOURI, Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT Beure: Philippe CHANEY Champoux: Thierry CHATOT Chatillon le Duc: Denis GALLET Chaucenne: Bernard VOUGNON Chemaudin: Bruno COSTANTINI Fontain: Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois: Françoise GILLET Grandfontaine: Laurent SANSEIGNE Mazerolles le Salin: Daniel PARIS Montferrand le Château: Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU Torpes: Bernard LAURENT.

Secrétaire de séance : Pierre CONTOZ

#### <u>Procurations de vote :</u>

Mandants: S. RUTKOWSKI, F. BRANGET, B. CYPRIANI, J.-J. DEMONET, F. FELLMANN (à partir du rapport 9.2), D. GENDRAUD, F. GERDIL-DJAOUAI (à partir du rapport 1.1.1), P. GONON, L. HAKKAR, V. HINCELIN, J.-S. LEUBA (jusqu'au rapport 0.2), Y.-M. DAHOUI, A. MENETRIER (à partir du rapport 8.2), C. MICHEL (à partir du rapport 8.2), M. OMOURI, D. POISSENOT, E. SASSARD (à partir du rapport 2.4), J. SCHIRRER (à partir du rapport 9.2), R. REYLE (à partir du rapport 2.3), F. GILLET, D. PARIS, M. COTTINY.

<u>Mandataires</u>: Y. GUYEN, J. ROSSELOT, N. GUILLEMET, J.-C. ROY, J. PANIER (à partir du rapport 9.2), J.-P. GOVIGNAUX, J.-S. LEUBA (à partir du rapport 1.1.1), O. FAIVRE-PETITJEAN, C. MICHEL, C. TISSIER, F. GERDIL-DJAOUAI (jusqu'au rapport 0.2), M. LOYAT, S. JOŁY (à partir du rapport 8.2), S. WANLIN (à partir du rapport 8.2), E. SASSARD, E. DUMONT, C. GELIN (à partir du rapport 2.4), M.-N. SCHOELLER (à partir du rapport 9.2), F. MISSEMER (à partir du rapport 2.3), C. PREIONI, D. JOLY, A. BLESSEMAILLE.

Objet : Réalisation d'un diagnostic accessibilité suivi de propositions pour l'ensemble des communes de la CAGB

## Réalisation d'un diagnostic accessibilité suivi de propositions pour l'ensemble des communes de la CAGB

### Rapporteur: Jean-Pierre GOVIGNAUX, Vice-Président

Inscription budgétaire		
BP 2010	Montant BP 2009 :	0 €
A inscrire en DM n°2	Montant de l'opération :	150 000 €

#### Résumé:

La loi du 11 février 2005 sur l'accessibilité aux équipements publics rend obligatoire pour toutes les communes de disposer d'une étude diagnostic d'accessibilité de leur voirie et des ERP (Etablissements recevant du Public), dans l'objectif de réaliser un schéma global d'accessibilité.

Afin de faciliter ces démarches parfois difficiles à appréhender pour les communes, il est proposé, dans le cadre d'un partenariat financier avec l'ensemble des communes membres, de porter la maîtrise d'ouvrage de cette étude diagnostic suivie de propositions.

## I. Rappel du contexte

En application de la loi du 11 février 2005 sur l'accessibilité aux équipements publics, les communes sont tenues d'effectuer une étude diagnostic d'accessibilité de leur voirie et des ERP (Etablissements recevant du Public), dans l'objectif de réaliser un schéma global d'accessibilité.

Dès maintenant, afin d'avoir une cohérence sur l'agglomération, les services (CAGB, Ville, CCAS, DDE), sous la responsabilité des élus, se sont concertés pour proposer un cahier des charges (identique à celui de la Ville de Besançon) afin de réaliser cette étude sur les communes du Grand Besançon qui le souhaitent.

## II. Pistes de travail envisagées et proposition d'action

Pour faire face à cette obligation et afin de dynamiser la démarche pour arriver à une couverture significative assez rapidement du territoire communautaire, il est proposé que l'agglomération prenne en charge et finance cette étude pour l'ensemble des communes de son territoire.

Cette démarche serait initiée à l'instar de ce qui avait été fait pour l'étude petite enfance en 2006, sachant que chaque commune sera ultérieurement responsable du financement et de la programmation de ses propres travaux. Cette étude, évaluée à 150 000 € HT maximum pour les 58 communes, pourrait être financée en utilisant à hauteur d'environ 50 000 € sur les années 2009 et 2010 une partie du fonds d'aide aux études pré-opérationnelles pour les projets structurants de communes, sous-utilisé chaque année. Les 100 000 € manquants seront à rechercher par le biais de subventions – un objectif de 45 000 € peut-être fixé, mais cela reste à confirmer – ainsi qu'au travers d'une participation des communes à hauteur de l€ par habitant, soit 55 000 €.

Dans un deuxième temps, après que l'étude ait été rendue et ait permis aux communes de connaître l'ampleur des travaux à réaliser chez chacune d'elle, le Service aide aux communes de la CAGB et la mission Handicap du CCAS de Besançon pourront poursuivre leur accompagnement par un appui technique et/ou administratif à définir en fonction des besoins. La formule du groupement de commandes entre communes pourrait éventuellement être retenue dans l'avenir pour des travaux similaires (VRD, petite maçonnerie par exemple).

2/3

#### III. Calendrier et démarche à suivre

### Si cette proposition était retenue, il faudrait alors envisager les étapes suivantes :

- finaliser dans les semaines à venir un dossier de présentation du projet et un dossier de demande de subvention,
- mener d'ici l'automne une enquête auprès des communes de l'agglomération sur la nature des ERP concernés et le linéaire approximatif de la voirie à étudier, ceci afin d'affiner l'estimation financière du diagnostic,
- cerner dans le même temps l'intérêt des communes pour la démarche proposée et leur engagement à participer à son financement,
- rechercher dans le même temps les subventions auprès des partenaires institutionnels et des parlementaires locaux qui pourraient mobiliser des crédits de réserves parlementaires,
- par ailleurs, il est également proposé que l'élu en charge de l'accessibilité rencontre les services du Préfet et du Président du Conseil Général pour que ces derniers inscrivent l'accessibilité comme un des critères d'éligibilité dans les dossiers de demande de subvention.
- finaliser à l'automne un Dossier de Consultation des Entreprises et présenter au Conseil de Communauté une décision de lancement de l'étude, sur la base du montage financier qui aura alors pu être obtenu ou pressenti.

Dans ces conditions, une passation du marché d'étude pourrait être envisagée fin 2009 / début 2010 pour une réalisation en 2010.

### A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- l'opportunité d'engager cette étude pour l'ensemble des communes,
- les modalités de mise en œuvre,
- l'inscription éventuelle des crédits nécessaires en Décision Modificative n°2.

Suice ment Pour extrat conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 121 Contre: 0 Abstention: 0

DE RÉGION FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DU DOUBS

D.C.T.C.J.

Contrôle de légalité

Délibération du jeudi 25 juin 2009 Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon